



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gendarmes

Question écrite n° 70213

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer le taux de démission des gendarmes adjoints au cours des six premiers mois de leur activité.

Texte de la réponse

Le contrat de volontariat en gendarmerie est conclu pour une durée d'un an à compter du jour de la signature. Il est renouvelable chaque année sans que la durée totale puisse excéder cinq ans. Toutefois, ce contrat devient définitif qu'à l'expiration d'une période probatoire de trois mois au cours de laquelle le volontaire servant en gendarmerie peut le dénoncer à tout moment, sans justification particulière. Cette période peut être renouvelée une fois pour raisons de santé ou insuffisance de formation. Les données détenues par la gendarmerie nationale ne permettent pas de répondre précisément à la question posée par l'honorable parlementaire. En revanche, des éléments concernant les départs des volontaires servant en gendarmerie sont présentés dans le tableau suivant, en se référant à la totalité des contrats signés au cours de chaque année écoulée depuis 1998, la situation étant arrêtée au 26 décembre 2001 :

	1998	1999	2000	2001 (1)	TOTAL
Contrats signés	810	5 515	5 466	5 661	17 452
Effectif actuellement en service	331	2 732	3 566	5 008	11 637
Départs	479	2 783	1 900	653	5 815
Répartition des départs (exprimée en pourcentage)					
Annulation pour :					
- convenances personnelles	5,06	9,39	13,59	9,26	10,46
- inaptitude physique	0,49	0,87	1,01	0,74	0,85
- faute grave	0,25	0,16	0,15	0,05	0,13

Dénonciation pour :	13,58	7,80	3,86	0,28	4,39
- souscription d'un engagement dans la gendarmerie					
- résultats insuffisants	0,00	0,89	0,66	0,14	0,53
- souscription d'un engagement autre que dans la gendarmerie	0,74	0,63	0,51	0,00	0,40
Résiliation pour	3,95	3,06	2,41	0,53	2,08
- contrat de travail					
demande de l'intéressé	4,20	2,88	1,21	0,21	1,55
faute grave	0,99	1,11	0,55	0,11	0,60
- raisons médicales	0,00	0,67	0,37	0,02	0,33
inaptitude à l'emploi	0,12	0,16	0,11	0,16	0,14
- cas social	0,00	0,02	0,04	0,02	0,02
Décès	0,12	0,11	0,13	0,02	0,09
Non-renouvellement de contrat	29,64	22,71	10,16	0,00	11,75
Taux des départs par rapport aux contrats signés par année civile	59,14	50,46	34,76	11,54	33,32
(1) Pour l'année 2001, la situation est arrêtée au 26 décembre.					

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70213

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6995

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 908